



## DELIBERATION DU CONSEIL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 11/10/2022

Référence		
2022_10_14		
Objet de la délibération		
Coordination nationale des Conseils de développement : proposition d'adhésion		

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	34	42

Date de la convocation		
4/10/2022		

Date d'affichage		
4/10/2022		

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 42		
Contre : 0		
Abstention : 0		

**Présent.e.s :**

M. CUILLANDRE François, Président, Mmes : BALCON Claudie, BRUBAN Claudine, CARO Pauline, CRÉAC'HCADEC Marie-Annick, GUILLORÉ Alexandra, GODEBERT Viviane, MALGORN Bernadette, MORVAN Anne-Sophie, NICOLAS Gaëlle, QUIGUER Tifenn, MM : CAP Dominique, DU BUIT Yves, GIBERGUES Bernard, GUÉVEL Yann, GOSELIN Jacques, GOULAOUIC Pascal, GOURTAY Michel, GOURVEZ Jean-Yves, GOURVIL Armel, KERNÉIS Mickaël, LARS Roger, LECLERC Patrick, LE BRIS Jacky, MOUNIER Gilles, PICHON Ronan, PRIGENT Pascal, QUILLÉVÉRÉ Bernard, SALAUN Gilles, TALARMAIN Roger, TALARMIN André, TRÉGUER Jean-François.

**Suppléant.e.s :**

Mme BRUBAN Claudine (de M. ROUDAUT Stéphane), M. GUELLEC Éric (de Mme BONNARD LE FLOCH Frédérique).

**Excusé.e.s ayant donné procuration :**

Mmes : ABIVEN Bernadette à M. GUEVEL Yann, LAMOUR Marguerite à M. TALARMIN André, SOUDON Chantal à GUILLORÉ Alexandra, MM. BÈLE Christophe à GOULAOUIC Pascal, NÉDÉLEC Yohann à LE LORC'H Jean-Michel, GOALEC Bernard à M. MOUNIER Gilles, RAPIN Raphael à BALCON Claudie. Stéphane, POUPEON Julien à Patrick LECLERC.

**Excusé.e.s :**

Mmes : CHEVALIER Christine, TOURNIER Emmanuelle, M. GOUÉROU Jacques.

**Assistaient en outre à la réunion :**

Mmes CANTET Vanessa, CLÉMENT Marine, LE BARS Mickaële, MM : CANN Thierry, LUCEA Yannick, SIEH Tayeb-Alexandre

**A été nommé secrétaire :** M. André TALARMIN

**Objet de la délibération :**

Coordination nationale des Conseils de développement :  
proposition d'adhésion

La Coordination nationale des Conseils de développement (CNCD) est un réseau ouvert à tous les conseils de développement, quel que soit leur territoire de référence – pays, PETR, communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine, métropole...

Les missions de la CNCD sont les suivantes :

- Développer une expertise au service du réseau,

- Assurer la valorisation, la mutualisation et la capitalisation des travaux des Conseils de développement et faciliter le partage d'expérience,
- Élaborer des contributions partagées sur des thèmes d'intérêt commun,
- Promouvoir la place des Conseils de développement dans le paysage démocratique français,
- Capitaliser sur les expériences des membres pour proposer des pistes dévolution dans le fonctionnement et l'organisation des conseils de développement

Le conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest participe aux travaux de la CNCD.

Il est proposé que le Pôle métropolitain du Pays de Brest :

- adhère à la Coordination nationale des Conseils de développement pour un montant de cotisation de 1 056, 66 € (0,005 €/habitant) pour l'année 2022

Décision du Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest :

- À l'unanimité, le Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest valide l'adhésion la Coordination nationale des Conseils de développement pour un montant de cotisation de 1 056, 66 € (0,005 €/habitant) pour l'année 2022

À Brest,

Le Président,

François Cuillandre